

**ÉVALUATION DES PROGRAMMES
UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**Plan de mise en œuvre
des décisions du Conseil des gouverneurs**

DOCTORAT EN ÉDUCATION



DÉCISIONS	ACTIONS PRÉVUES	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER
#1. Que la Faculté en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) clarifie la notion de la « résidence » et des modalités du programme à mi-temps.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour la brochure informative et clarifier les modalités de la « résidence » dans la <i>Feuille de route du cheminement au doctorat</i> tout en mettant l'accent sur la nécessité d'intégration à la communauté scientifique et de documentation dans le portfolio d'intégration qui s'insère dans l'examen prédoctoral. • Consulter les membres du corps professoral sur la pertinence du mi-temps et en établir les modalités si nécessaire en collaboration avec la FESR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence du CES en collaboration avec responsable du doctorat 	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2021 • Septembre 2021
#2. Que la Faculté révise les objectifs du programme et précise les résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une analyse sommaire des profils des anciennes doctorantes et 	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence du CES en 	<ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2021

<p>d'apprentissage et les finalités voulus en fonction d'une analyse des besoins de la clientèle ciblée étant entendu que ces discussions devront aborder à la fois la place de l'éducation francophone en milieu minoritaire dans le programme et l'intégration de la grande diversité d'expertise du corps professoral.</p>	<p>anciens doctorants et des besoins de la population cible quant à la place de l'éducation francophone en milieu minoritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consulter les membres du corps professoral sur les objectifs du programme et la place de l'éducation francophone en milieu minoritaire et l'intégration de leur grande diversité d'expertises. 	<p>collaboration avec responsable du doctorat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2021
<p>#3. Que la Faculté élabore un parcours de l'étudiante ou de l'étudiant en rendant explicite les divers jalons et étapes du programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser le document <i>Feuille de route du cheminement du doctorat en éducation</i>. • Sur une base annuelle, rencontrer les nouvelles professeures et nouveaux professeurs membres de la Faculté de l'Assemblée de la FESR (incluant celles et ceux qui encadrent une thèse de doctorat pour la première fois) pour leur présenter les divers jalons et étapes du parcours de l'étudiante ou de l'étudiant au doctorat. • Dès le début du cheminement au programme, rencontrer les doctorantes et doctorants pour leur présenter les divers jalons et étapes 	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence du CES en collaboration avec responsable du doctorat 	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2021 • Septembre 2021 • Septembre 2021

	du parcours de l'étudiante ou de l'étudiant au doctorat.		
#4. Que la Faculté revoie les mécanismes de suivi auprès des étudiantes et étudiants afin de mieux les encadrer tout au long de leur programme.	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un gabarit qui sera annexé au formulaire ES3C-3 <i>Rapport annuel d'avancement</i> de fin d'année afin d'assurer un compte rendu écrit plus juste et uniforme des activités réalisées. • Tenir des rencontres obligatoires de suivi (présentiel ou à distance) avec les doctorantes et doctorants (modalité et fréquence à déterminer). • Organiser des séminaires de recherche permettant de regrouper les doctorantes et doctorants dans une communauté d'apprentissage scientifique engagée autour des deux volets de l'examen prédoctoral (volet 1 : Intégration à la communauté scientifique, volet 2 : Présentation du projet de thèse). • Consulter des doctorantes et doctorants (incluant des anciennes et anciens) sur les mécanismes de suivi (points forts/fiables, besoins). 	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence du CES en collaboration avec responsable du doctorat 	<ul style="list-style-type: none"> • Avril 2021 • Janvier 2021 • Septembre 2021 • Avril 2021

<p>#5. Que la Faculté, la FESR et les services qui y sont associés revoient la coordination et la communication des informations liées à l'appui aux étudiantes et étudiants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une conformité entre l'information de la brochure, du site web de la FESR et le Service d'admission. • Regrouper l'information essentielle sur l'appui aux doctorantes et doctorants (ex. ajouter un lien sur la page d'accueil de la faculté pour avoir plus facilement accès à cette information regroupée). • Organiser des rencontres obligatoires d'orientation pour les nouvelles doctorantes et nouveaux doctorants avec les services d'appui au programme (ex. bibliothèque Champlain, CRDE, FESR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence du CES en collaboration avec responsable du doctorat 	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2021 • Septembre 2021 • Septembre 2021
---	--	---	--

Le 30 octobre 2020